Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 62 (2004)

Heft: 1: Dépenses publiques, croissances et développement

Artikel: Importance de la promotion économique et des moyens donnés à la promotion économique pour le développement d'un canton

Autor: Maurer-Mayor, Jacqueline

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-141504

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

IMPORTANCE DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE ET DES MOYENS DONNÉS À LA PROMOTION ÉCONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN CANTON

Jacqueline MAURER-MAYOR
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de l'économie
Etat de Vaud
jacqueline.maurer@sg-dec.vd.ch, www.dec.vd.ch

La promotion économique, une île au milieu de l'économie cantonale ?

La promotion économique, notamment lorsqu'elle réussit à implanter une nouvelle entreprise étrangère prestigieuse ou qu'elle signale l'émergence d'une nouvelle jeune entreprise technologique, fait la « une » des journaux et recueille des commentaires flatteurs au sein des milieux politiques sensibles à la question de la croissance économique. Le grand public, quant à lui, apprécie probablement le fait que de nouveaux emplois soient créés dans la région.

Ni la presse, ni les milieux politiques, ni le grand public, cependant, ne perçoivent pleinement la chaîne de réflexions, de décisions et d'actions qui permettent à cet événement particulier d'être relaté.

En effet, dans une économie mondialisée, alors que les conditions-cadre et les infrastructures des principales places économiques (du moins dans les pays au niveau de développement comparable) tendent à se ressembler, que les entreprises qui se tertiarisent sont de plus en plus mobiles, comment peut-on encore attirer une entreprise dans le Canton de Vaud et comment favoriser l'émergence d'une nouvelle « start-up » ?

C'est la chaîne de réflexions et d'actions qui précède l'action opérationnelle de la promotion économique que nous aimerions décrire avant d'attaquer le cœur du sujet. En effet, sans analyse stratégique, il n'y a pas de bonne action opérationnelle.

L'analyse préalable des atouts et des faiblesses – un passage obligé

Une étude pilotée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du Département fédéral de l'économie indiquait clairement que la compétitivité de l'économie s'érodait lentement, notamment en raison des progrès très substantiels réalisés par ses voisins européens, pays clients et parfois concurrents.

A l'échelle internationale, notre pays conserve un attrait certain. C'est heureux, car pour un canton tel que le Canton de Vaud, l'attractivité générale de la Suisse est primordiale, puisque l'on estime que près de 70% des conditions-cadre pertinentes pour la croissance des entreprises découlent de la législation fédérale. Il reste dès lors environ 30% de marge de manœuvre pour se démarquer des autres places économiques suisses.

L'analyse des atouts ou des faiblesses prend dès lors une importance considérable. C'est à ce niveau que la question essentielle de l'échelle de l'analyse se pose. En effet, est-il pertinent d'isoler, de manière artificielle, et pour des raisons géo-politiques, l'économie vaudoise de son contexte régional ? Est-il judicieux de considérer l'économie vaudoise comme une île, alors que de nombreuses infrastructures sont en fait dimensionnées à une échelle supra cantonale ?

Ces questions importent car l'analyse des atouts et des faiblesses permet de :

- réfléchir à une politique de développement économique basée sur la valorisation des atouts et sur la correction des faiblesses ;
- dresser une carte des collaborations intercantonales à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés, lorsque la taille critique n'est pas atteinte à l'échelle cantonale seule ;
- de formuler une politique de communication de la place économique vaudoise, dans son contexte suisse et romand ;
- et enfin de choisir des **actions de promotion économique** en fonction des objectifs de développement économique décidés.

On s'en rend bien compte désormais, la promotion économique repose sur un vaste travail de réflexion, abstrait et complexe, sans lequel, tel un bateau sans quille, la navigation de la promotion économique ne peut se diriger, voire se corriger.

Les contraintes constitutionnelles et socio-économiques

Une action de promotion économique doit également s'inscrire dans un cadre socio-économique et constitutionnel. La Suisse connaît un régime d'économie libérale, où les principales libertés économiques sont garanties par la Constitution. Le rôle de l'Etat consiste essentiellement à fixer des conditions-cadre, principalement par le biais de lois fédérales ou cantonales permettant de créer une sécurité du droit pour que les opérateurs économiques privés puissent déployer leur génie et leur inventivité, source de valeur ajoutée et de croissance.

L'intervention directe de l'Etat dans l'économie ne peut être que subsidiaire et limitée par deux principes : l'interdiction de créer une distorsion de concurrence et l'obligation de respecter l'égalité de traitement. Pour illustrer le propos, il est impossible que l'Etat appuie financièrement le développement d'un commerçant, d'une épicerie, par exemple. S'il le faisait, il devrait, pour éviter la distorsion de concurrence, aider toutes les

épiceries sises sur son territoire pour respecter l'égalité de traitement.

Il est important de bien comprendre ces notions et leurs implications concrètes avant d'élaborer une politique de développement économique et de proposer des actions de promotion économique.

Les atouts et les faiblesses du Canton de Vaud

Les autorités fédérales et cantonales investissent massivement dans l'éducation, la formation et la recherche sur territoire vaudois. Cet état de fait constitue, dans une économie axée sur la productivité, la valeur ajoutée et la fructification de la connaissance, un premier atout majeur que la politique économique doit contribuer à valoriser. Le Canton de Vaud, deuxième atout, avec ses paysages magnifiques et variés, son offre touristique diversifiée, son art de vivre réputé et sa proximité des principales capitales européennes et des lieux de villégiature à la mode, est idéalement positionné pour accueillir des entreprises cherchant à stabiliser des collaboratrices et des collaborateurs hautement qualifiés et exigeants quant à la qualité de leur environnement de vie.

Les faiblesses du canton sont moins évidentes à déceler. Une première faiblesse est certainement son absence d'identité et sa reconnaissance sur le plan international. Lausanne et le Canton de Vaud ne peuvent concurrencer Genève, Bâle ou Zurich. Ce premier handicap découle certainement d'un trait culturel vaudois, celui de ne pas « aimer se mettre en avant » et d'éviter la confrontation. Bien entendu, les difficultés financières de l'Etat doivent être mentionnées, car elles constituent une contrainte importante, limitant le nombre et l'ampleur des actions de promotion économique aux projets les plus importants.

La politique de développement économique du Canton de Vaud

Prenant en compte les atouts et les faiblesses de notre canton, appuyé par le Conseil économique, le Conseil d'Etat a décidé de concentrer son action sur les points suivants :

- l'amélioration des infrastructures, par le biais, notamment de la politique des pôles de développement (enveloppe de 104 millions destinée à co-financer l'équipement de ces 19 pôles répartis sur le territoire cantonal) et de la révision du plan directeur cantonal, qui doit, tout en favorisant le développement économique, préserver la qualité exceptionnelle de notre environnement ;
- l'appui au transfert de technologie, tant aux organismes qui le facilitent, qu'aux entreprises technologiques qui valorisent la propriété intellectuelle issue des Hautes Ecoles ;
- la poursuite de l'internationalisation de l'économie vaudoise, par le biais de l'accueil de nouvelles entreprises, notamment technologiques ou de quartiers généraux administratifs et par l'appui au déploiement international des entreprises vaudoises.

Quatre grandes familles de technologies ont été identifiées comme particulièrement prometteuses et

propices à l'application de ces principes : les technologies de l'information et de la communication, les technologies médicales et biomédicales, les technologies alimentaires et les micro-techniques. Ces secteurs présentent en effet des caractéristiques fort intéressantes pour la croissance économique :

- les Hautes Ecoles vaudoises sont fortement spécialisées dans ces domaines et forment de nombreux diplômés. Des entreprises locales spécialisées sont donc susceptibles de les engager ;
- les taux de croissance de ces secteurs sont supérieurs à la moyenne ;
- le marché de ces technologies est immédiatement international, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Ces lignes d'actions permettent de respecter parfaitement les contraintes constitutionnelles tout en valorisant de manière optimale nos atouts. A terme, ils sont susceptibles de contribuer à atténuer nos faiblesses, notamment si l'amélioration de la conjoncture et la croissance économique que nous cherchons ardemment se trouvent finalement au rendez-vous et que l'économie cantonale vaudoise en profite comparativement mieux que d'autres régions.

Le cadre légal cantonal

Toute action de l'Etat doit être cadrée par une loi. Dans le Canton de Vaud, l'activité de promotion économique repose sur la loi sur la promotion économique (1999 et 2000). Adoptée par le Grand Conseil à la suite d'un débat nourri, qui, par ailleurs a permis de créer un consensus politique indispensable, la loi fixe des principes d'actions très clairs, et limite les outils financiers à disposition. La transparence du processus et des ressources mises à disposition est assurée par l'inscription de rubriques détaillées au budget du Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), qui pilote cette activité.

Par ailleurs, le législateur a souhaité que l'activité de la promotion économique soit évaluée, au moins une fois par législature, sous l'angle de l'efficience et de l'efficacité, par un organisme indépendant. Un rapport doit être remis au Grand Conseil. La première évaluation de la promotion économique sera réalisée et publiée en 2004, après 5 ans d'activités.

L'action concrète de la promotion économique

Dans les secteurs prévus et en respectant les objectifs décidés, la promotion économique peut :

- informer, aiguiller, appuyer les entreprises dans leurs contacts, notamment avec l'administration ;
- soutenir financièrement des organismes dont l'activité est jugée indispensable au bon fonctionnement de l'organisation de la promotion économique ;
- soutenir financièrement l'activité d'organismes qui proposent des prestations indispensables au bon développement des entreprises, notamment leur internationalisation ;

- soutenir les activités de transfert de technologie ;
- accorder des subventions directes à des entreprises pour co-financer des projets (max. 30'000 francs) ;
- co-financer la formation technologique au sein des entreprises lorsque l'offre publique et privée adéquate n'existe pas en Suisse ;
- accorder des cautionnements de prêts bancaires pour des projets impliquant des investissements substantiels et une création importante d'emplois.

La promotion économique ne peut pas en revanche, du moins dans le Canton de Vaud :

- participer directement au financement des entreprises (prise de participation au capital) ;
- contribuer financièrement à la création d'emplois en versant à l'entreprise un montant forfaitaire ;
- prendre en charge des loyers ou des charges d'exploitation des entreprises ;
- assurer un pont de trésorerie momentané.

Enfin, la promotion économique doit modifier, si nécessaire, son offre en fonction de l'évolution de la situation économique. Ainsi, la fonction de veille économique et de réflexion sur l'évolution de l'économie est-elle, bien qu'invisible, essentielle.

Les ressources allouées à la promotion économique

La promotion économique cantonale dispose des ressources suivantes :

- aides aux organismes qui participent au processus de promotion économique : 6,3 millions de francs par an environ ;
- aides directes aux entreprises : 1,2 million de francs par an ;
- cautionnement de prêts bancaires : une enveloppe de 65 millions a été mise à disposition par le Grand Conseil. Actuellement, une trentaine de millions est engagée dans des opérations de cautionnement. Toute perte est déduite du nominal de l'enveloppe.

Tableau 1 : Les résultats de la promotion économique

Promotion endogène	1999	2000	2001	2002	2003
Information – aiguillage : Nombre de contacts	1468	1582	1013	2221	1950
Soutien non financier : Nombre d'entreprises	349	68	105	94	222
Soutien financier : Nombre d'entreprises	126	85	84	57	69
Emplois créés à C/T	n/a	-	-	285	224
Emplois soutenus des entreprises aidées financièrement par le SELT	488	444	1973	2179	1919
Nombre d'organismes soutenus LPE (hors projets)	-	-	10	18	20
Promotion exogène					
Nombre d'entreprises implantées DEV	22	35	45	43	58
Nombres d'entreprises implantées communautés + DEV	40	64	65	55	67
Emplois annoncés à C/T communautés + DEV	269	486	598	322	237
Emplois annoncés à M/T communautés + DEV	643	1171	1287	1119	898

Le Service de l'économie, du logement et du tourisme coûte, pour son activité de promotion économique, environ 500'000 francs par an.

L'enveloppe budgétaire de la promotion économique cantonale s'élève donc à moins de 8 millions de francs, chiffres 2003, salaires des collaborateurs du SELT inclus.

Il convient de mettre ce montant en perspective intercantonale, ce qui est quasiment impossible à l'heure actuelle tant les méthodes de présentation des comptes sont hétérogènes et en rapport avec d'autres politiques publiques. C'est exactement ce qui va être réalisé en 2004 pour une période de 5 ans.

Les défis à venir

La promotion économique va être confrontée à des défis majeurs au cours des prochaines années.

Tout d'abord, son action spécifique et concentrée et sa lisibilité politique et sociale doivent être nettement améliorées, notamment auprès des entreprises qui n'en bénéficient pas directement. En effet, alors que le Canton de Vaud compte plus de 34'000 entreprises, seules environ deux mille d'entre elles prennent contact annuellement avec la structure de promotion économique cantonale. Deux cents entreprises, environ bénéficient d'un appui financier. Dans plus de 70 pour cent des cas, il s'agit de jeunes entreprises technologiques. Il n'est dès lors pas étonnant que l'activité de promotion économique, à l'exception de la promotion exogène, soit peu connue, dès que l'on sort des cercles assez restreints du secteur économique technologique. La collaboration entamée par la promotion cantonale avec les unités de transfert de technologie des Hautes Ecoles doit être intensifiée rapidement.

L'image très hétérogène de la promotion cantonale, qui éparpille son image en utilisant plusieurs raisons sociales, doit également être rapidement unifiée, sur le plan endogène, comme à l'extérieur du canton, en harmonie et coordination avec les immenses efforts de promotion consentis en faveur de la place touristique vaudoise.

Un autre défi majeur à relever est celui de la collaboration à géométrie variable à mettre en place avec les promotions économiques d'autres cantons, ceci en parfaite entente avec les efforts consentis par le gouvernement fédéral en matière de promotion de la place économique suisse. Des plates-formes de promotion thématiques, à l'image de celle qui a été lancée dans le secteur des biotechnologies (www.bioalps.org) est, à cet égard, exemplaire, tant sur le plan romand que suisse.

Tous les spécialistes du financement des entreprises s'accordent à relever la grande difficulté de mobiliser des fonds privés pour la phase d'amorçage du développement des entreprises technologiques issues de la valorisation de la propriété intellectuelle financée par l'argent public au sein des Hautes Ecoles. Dans de nombreux pays, des fonds spécialisés, au financement mixte, privé et public, ont vu le jour, notamment aux Etats-Unis. Ce système fait encore défaut dans notre région. Il conviendra de se pencher rapidement sur cette question et, en accord avec nos partenaires économiques du secteur privé, de mettre en place un tel fonds.

Conclusion

L'action de la promotion économique ne peut et ne doit être que subsidiaire. C'est par l'amélioration des conditions-cadre que l'ensemble des entreprises du canton pourra développer son potentiel sans avoir recours à l'aide de l'Etat.

Cependant, nous tenons à affirmer notre conviction profonde que la promotion économique doit également contribuer à diversifier le tissu économique, notamment en mettant en place et en animant une

politique de communication favorisant le dynamisme entrepreneurial et mettant en avant, à l'étranger, la vitalité du tissu socio-économique vaudois.

Alors que le montant dépensé pour la promotion économique, soit quelque 8 millions de francs, permet d'appuyer le maintien ou la création de 2 à 3'000 emplois par an, il convient de le comparer au coût annuel estimé des 17'000 chômeurs enregistrés dans le Canton de Vaud à fin 2003, soit plus de 250 millions de francs.